

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 24 mai 2012, à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h35.

RÉSOLUTION 6721-05-2012
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par le monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-001, déposée par monsieur Maurice Morin, mandataire pour Domaine Bellevue Saint-Faustin-Lac-Carré et visant un agrandissement sur la propriété située au 1154-1176, rue de la Pisciculture, lot 58 du rang VI
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6722-05-2012
DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-001, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR MAURICE MORIN, MANDATAIRE POUR DOMAINE BELLEVUE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ ET VISANT UN AGRANDISSEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1154-1176, RUE DE LA PISCICULTURE, LOT 58 DU RANG VI

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Maurice Morin, mandataire pour Domaine Bellevue Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur de la propriété située au 1154-1176, rue de la Pisciculture, lot 58 du rang VI ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-733, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement visent l'installation d'un ascenseur en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent la majorité des critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1302-05-2012 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis, à la condition suivante :

- afin d'uniformiser le bâtiment, que le revêtement extérieur de la cage d'ascenseur soit de déclin de couleur jaune, identique au bloc central.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée par monsieur Maurice Morin, mandataire pour Domaine Bellevue Saint-Faustin-Lac-Carré conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6723-05-2012 **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 18h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER
Pierre Poirier
Maire

(S) DANIELLE GAUTHIER
Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe